

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 20 MARS 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc - BOURNE Véran - OLIVIER Denis
Excusés : LIENS Charles – BOUCHET Jean-Claude
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre
Excusés : PELISSIER Laurence – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – AMELIORATION DU RENDEMENT ENERGETIQUE DES STATIONS DE POMPAGE – COMMUNE DE CHEVAL BLANC

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser l'amélioration du rendement énergétique des stations de pompage, commune de Cheval Blanc.

Afin de réaliser l'ensemble des gains énergétiques attendus, les travaux doivent permettre de :

- Remplacer les trois variateurs actuels de marque SCHNEIDER de type ALTIVAR
- Remplacer les trois moteurs actuels de marque KSB de type IE2
- Mettre en place une télégestion de marque SOFREL de type S4W pour assurer une gestion fine des besoins de la station (gestion de la pression et du débit en fonction des besoins) à la place des appareils de télésurveillance existants

Ce projet est inscrit au contrat de canal n° 2, il correspond à la fiche action II.2

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 35 000.00 euros HT. Le financement est le suivant :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	40.0 %	14 000.00 euros
- CEE	14.0 %	5 000.00 euros
- AUTOFINANCEMENT	46.0 %	16 000.00 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la demande de subvention pour l'amélioration du rendement énergétique des stations de pompage, commune de Cheval Blanc, pour un montant de 35 000.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250320-2025_007-DE

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES